

La Courneuve, le 6 avril 2006

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

N/Réf : MJ/NL

Monsieur le président,

Le 17 juillet 2005, le gouvernement israélien a confié la construction et l'exploitation d'une ligne de tramway aux groupes français ALSTOM et CONNEX. Cette ligne doit relier Jérusalem-Ouest aux deux colonies israéliennes de Pisgat Ze'ev et French Hill.

Implantées illégalement en Cisjordanie, ces deux colonies seront grâce à ce tramway largement désenclavées. Celui-ci facilitera en effet l'accès des colons à Jérusalem et permettra un nouveau développement de ces zones d'habitation.

Par ce tramway, Israël cherche également à annexer davantage la partie palestinienne de Jérusalem. Elle réaffirme ainsi sa volonté de faire de cette ville sa capitale, au mépris des résolutions de l'ONU qui la placent sous autorité internationale. L'extension des colonies répond à cet égard à un plan d'aménagement visant à constituer pour 2020 un « *Grand Jérusalem* » dont les Palestiniens seraient exclus.

Or le gouvernement français a pris une part active dans la passation de ce contrat. En octobre 2004, lors d'un déplacement officiel en Israël, M. Michel BARNIER, Ministre des affaires étrangères, a annoncé lui-même la conclusion du marché avec ALSTOM, déclarant que « *ces investissements traduisent la confiance que la France et ses entreprises ont dans la vitalité (d'Israël)* ». Le 17 mars 2005, M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre, s'est également félicité de l'obtention de ce contrat. Et l'ambassadeur de France en Israël était personnellement présent lors de sa signature.

/.../

/.../

Enfin, l'Etat français, qui possède une part minoritaire dans le capital des deux entreprises, a voté en leur sein en faveur de ce projet.

En appuyant des entreprises françaises qui contribuent à la colonisation israélienne, l'Etat français la cautionne directement. Il se place également dans l'illégalité puisque la Cour internationale de Justice considère que les Etats doivent « *ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée pour les colonies de peuplement des territoires occupés* » (avis du 8 juillet 2004).

En février dernier, la Ministre déléguée à la Coopération a répondu à la question d'une sénatrice que le gouvernement ne pouvait intervenir dans cette affaire du fait du caractère « *privé* » de ce contrat. Nous comprenons mal cette réponse car loin de chercher à s'y opposer, le gouvernement l'a soutenu de bout en bout...

Monsieur le président, nous vous savons très attaché au processus de paix au Proche-Orient.

Or ce projet de tramway, en renforçant l'injustice dont souffrent les Palestiniens, va à l'encontre de ce processus. Il pousse encore un peu plus un peuple qui vit une véritable crise humanitaire à une exaspération qui s'est traduite par la victoire du Hamas aux dernières élections.

En tant qu'élus de la Courneuve, nous nous sentons directement concernés par cette affaire dans la mesure où cette commune accueille sur son sol un des sites de l'entreprise ALSTOM.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous interpeller, Monsieur le président, afin que l'Etat français respecte ses engagements internationaux et intervienne officiellement auprès d'ALSTOM et de la CONNEX pour que le contrat de construction et d'exploitation de cette ligne de tramway soit dénoncé et que ces deux entreprises se retirent du marché.

Veuillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de nos considérations distinguées.

Gilles Poux

Maire de la Courneuve

Muguette Jacquaint

Députée de Seine-Saint-Denis